



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/59

Date de convocation : 14 novembre 2025

Objet : ALSH : Passation de l'Avenant N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 80 enfants

Date d'affichage : 14 novembre 2025

**Date de réunion : 20 novembre 2025**

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt novembre à 20h37, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas (à partir de 20h40) M. Raphaël ROZIER, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à Mme SOCQUET Anne-Laure.

Étaient absents : M. PAIN Philippe et M. PERRET Nicolas (jusqu'à 20h39).

M. ECOCHARD Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Objet : Passation de l'Avenant N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 80 enfants

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à l'ATELIER LAURENT CHASSAGNE pour un montant total d'honoraires initial de 164 400,00 HT

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 1 200 000,00 € HT

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux en phase APD est de 1 255 587,40 € HT

L'écart provient notamment :

- De l'étude géotechnique,
- Du traitement des façades,
- Du traitement de l'acoustique.

La phase APD est validée.

Contrairement aux stipulations du marché, le montant définitif des honoraires sera arrêté lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 14/03/2025,

Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20251120-2025-59-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour 80 enfants
  - portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 255 587,40 €
  - approuvant la phase APD
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

Fait et délibéré en mairie,

Le 20/11/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

